



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 6670

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insertion professionnelle des personnes touchées par le veuvage. L'âge et la présence d'enfants au foyer présentent, notamment pour les veuves, des handicaps très lourds. Il est donc important de prévoir des mesures spécifiques pouvant faciliter l'insertion professionnelle des personnes touchées par le veuvage. Deux priorités peuvent être envisagées : soit une priorité d'accès à la formation professionnelle pour l'acquisition de qualifications adaptées aux nécessités du marché de l'emploi, soit un accès prioritaire à des contrats de travail particuliers. Les « emplois jeunes » du plan Aubry étant réservés aux jeunes de moins de vingt-six ans et à certaines personnes considérées comme défavorisées, ne serait-il pas possible d'envisager que les veuves, sans condition d'âge, puissent en bénéficier ? Il lui demande les mesures que le Gouvernement souhaite éventuellement prendre en la matière.

Texte de la réponse

La loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes a poursuivi dès son origine deux objectifs : d'une part créer des activités nouvelles répondant à des besoins d'utilité sociale émergents ou non satisfaits et d'autre part lutter efficacement contre le chômage des jeunes. C'est pourquoi l'éligibilité à ce programme a été réservée à tous les jeunes âgés de dix-huit à moins de vingt-six ans, et, sous certaines conditions, aux jeunes âgés de moins de trente ans. Les personnes touchées par le veuvage connaissent le public féminin qui a parfois été écarté très longtemps du monde du travail, mais ces problèmes sont de nature différente de ceux rencontrés par les jeunes demandeurs d'emplois et doivent en conséquence être traités selon les solutions spécifiques. C'est pourquoi, il n'a pas été envisagé d'ouvrir l'accès au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes » aux personnes touchées par le veuvage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6670

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4148

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2268